

Annexe 3

Annexe X. – Formulaire d’information concernant la désignation et la fin de fonction d’un agent constatateur communal, d’un agent constatateur d’un organisme d’intérêt public ou d’un fonctionnaire sanctionnateur communal ou d’un agent constatateur d’un organisme d’assainissement agréé

Désignation	
<p>La commune, l’organisme d’assainissement agréé, l’organisme d’intérêt public ou l’intercommunale transmet en annexe à l’Administration la décision de désignation de l’agent constatateur suivant :</p> <p>Elle lui transmet également en annexe copie de sa prestation de serment devant le Tribunal...</p>	
Identification de l’agent constatateur :	Nom :
	Prénom :
	Registre national :
Information concernant la désignation	Autorité ayant procédé à la désignation :
	Date de la désignation :
	Référence de la désignation :
	(le cas échéant) Limite territoriale de compétence :
	(le cas échéant) Domaine d’expertise :
Prestation de serment	Date :
Remarques éventuelles	

Fin de fonction	
La commune, l'organisme d'intérêt public, l'intercommunal ou l'organisme d'assainissement agréé informe l'Administration de la fin de fonction de l'agent constatateur suivant :	
Identification de l'agent constatateur :	Nom :
	Prénom :
	Registre national :
Information concernant la désignation	Autorité ayant procédé à la désignation :
	Date de la désignation :
	Référence de la désignation :
Fin de fonction	Date :
	Motifs :
Remarques éventuelles	

Désignation

La commune transmet en annexe à l'Administration la décision de désignation du fonctionnaire sanctionnateur communal suivant :

Identification du fonctionnaire sanctionnateur communal :	Nom :
	Prénom :
	Registre national :
Information concernant la désignation	Autorité ayant procédé à la désignation :
	Date de la désignation :
	Référence de la désignation :
Remarques éventuelles	

Fin de fonction	
La commune informe l'Administration de la fin de fonction du fonctionnaire sanctionnateur suivant :	
Identification du fonctionnaire sanctionnateur :	Nom :
	Prénom :
	Registre national :
Information concernant la désignation	Autorité ayant procédé à la désignation :
	Date de la désignation :
	Référence de la désignation :
Fin de fonction	Date :
	Motifs :
Remarques éventuelles	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER